

TAUX COLLECTIFS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Arrêté du 18 Décembre 2015)

Ils sont fonction de la catégorie d'activité à laquelle appartient votre entreprise et des risques qui s'y rattachent.

			01/01/17
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES	Cultures Elevages	110 Cultures spécialisées	3,20
		120 Champignonnières	3,20
		130 Élevage spécialisé de gros animaux	2,84
		140 Élevage spécialisé de petits animaux	4,35
		150 Entraînement, dressage, haras	6,77
		160 Conchyliculture	3,03
		170 Marais salants	3,20
		180 Culture et élevage non spécialisés	2,66
		190 Viticulture	3,80
	Travaux Forestiers	310 Sylviculture	5,56
		320 Gemmage	3,22
		330 Exploitations de bois proprement dites	8,82
		340 Scieries fixes	6,19
	Entreprises de Travaux	400 Entreprises de travaux agricoles	3,50
		410 Entreprises de jardins, entreprises paysagistes, de reboisement	3,66
	Entreprises Artisanales	500 Artisans du bâtiment	5,02
		510 Artisans ruraux autres	5,02
	Coopératives Agricoles	600 Stockage, conditionnement de produits agricoles à l'exception de fleurs fruits ou légumes	1,95
		610 Approvisionnement	1,87
		620 Collecte, traitement, distribution de produits laitiers	3,16
		630 Traitement de la viande comprenant une ou plusieurs opérations suivantes : abattage, découpe-désossage, conserverie	10,06
		640 Conserverie de produits autres que la viande	4,60
		650 Vinification	2,76
		660 Insémination artificielle	2,84
		670 Sucreries, distillation	2,76
		680 Meunerie, panification	4,60
		690 Stockage, conditionnement de fleurs, fruits ou légumes	4,08
		760 Traitement viandes de volailles : abattage, découpe, transformation	4,60
		770 Coopératives diverses	4,60
	Organismes Professionnels Agricoles	800 Organismes de mutualité agricole	1,14
		810 Caisses de crédit agricole mutuel	1,14
		820 Autres organismes, établissements et groupements professionnels agricoles visés à l'article L 722-20 du code rural à l'exclusion des organismes à caractère coopératif	1,14
		830 SICAE : Personnel statutaire Personnel temporaire	0,20 2,20
	Divers	900 Gardes-chasse, gardes-pêche	2,50
		910 Jardiniers, jardiniers gardes de propriété, gardes forestiers	2,50
		920 Organismes de remplacement, entreprises de travail temporaire	2,50
		940 Membres bénévoles des organismes sociaux	0,12
		950 Élèves de l'enseignement technique et de formation	0,40
		970 Personnel enseignant agricole privé	0,37
		980 Travailleurs handicapés des centres d'aide par le travail	2,00
Taux particuliers		Ateliers et chantiers d'insertions (ACI) pour leur CAE	1,50
		Employés de bureau	1,14
		Stagiaires de la Formation Professionnelle	2,32
		Apprentis	2,28
		Salariés d'entreprises étrangères sans établ en France	1,10